|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | REPUBLIQUE GABONAISE  Ministère des Eaux et Forêts  Secrétariat Général |  | CONSERVATION JUSTICE  (+241) 074 23 38 65  luc@conservation-justice.org  www.conservation-justice.org |  | MUYISSI ENVIRONNEMENT  (+241) 077873785 ladislasdemaison@gmail.com  ongmuyissi.org |

**Projet RALFF**

Renforcement d’Appui à la Loi sur la Faune et la Flore

***« Lutte contre l’exploitation forestière illégale »***

RAPPORT D’ACTIVITÉS JUIN 2020

SOMMAIRE

*Points principaux* 2

*Investigations* 2

*Opération* 2

*Département juridique* 3

*Mission*  3-4

*Communication* 5

*Relations extérieures* 5

*Conclusion* 6

**Rapport Mensuel juin2020**

Conservation Justice

**Rapport Mensuel septembre 2019**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union Européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union Européenne.

# 1. Points principaux

En raison des restrictions relatives à la pandémie du Covid-19, pour ce mois de juin 2020,

seules trois (03) principales activités ont pu être menées, utre les rencontres effectuées auprès de certaines autorités :

**Du 12 au 20 juin 2020**, Dans les départements de la Louetsi-Wano, de la Mougalaba et de Tsamba-Magotsi (Province de la Ngounié), il y a eu la mission conjointe d’appui des ONG : Conservation Justice, Muyissi Environnement et BrainForest aux communautés pour le respect des obligations sociales par les opérateurs forestiers exerçants dans les forêts communautaires et le suivi de l’effectivité des travaux réalisés sur le terrain outre les enquêtes forestières.

**26 juin 2020**, à Libreville (Province de l’Estuaire), il y a eu une audience de plaidoirie de l’affaire MP & MEF C/ HUAN RENREN et ZHOU SHENGION responsable de la société JSD/SBK (usine de transformation) située à Essassa interpellés le 9 décembre 2019 pour exploitation forestière illégale du Kévzingo;

**Le 29 juin 2020**, à Libreville, le Coordonnateur des activités et les juristes se sont entretenus avec le Directeur Général de la Faune et des Aires Protégées sur le projet de mission de lancement officiel des activités de la brigade de l’Unité de Lutte Anti-Braconnage nouvellement créée dans la province de l'Ogooué Lolo au sein du département de Mulundu, plus précisément dans la zone de regroupement de villages Milolé par Lastourville et proche de la concession forestière de la Societe Precious Woods-CEB dont une partie de sa CFAD est située en périphérie Sud du Parc National de l’Ivindo.

# 2. Investigations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’investigations menées* | *03* |
| *Investigation ayant menées à une opération* | *00* |
| *Nombre de trafiquants identifiés* | *00* |

Il y a eu trois investigations au cours de ce mois plus précisément dans la périphérie des villages détenant des forêts communautaires : Oyénano, Mamiengué et Kouanga Ndougou.

# 3. Opérations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’opérations menées ce mois* | *0* |
| *Nombre de personnes arrêtées* | *0* |

En ce mois de juin 2020, il n’y a eu aucune opération conduisant à l’interpellation des auteurs des faits d’exploitation forestière illégale.

# 4. Département juridique

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 01 |
| Nombre de condamnations | 02 |
| Affaires enregistrées | 01 |
| Nombre de prévenus | 02 |

Contrairement au mois de mai 2020 dernier au cours duquel les activités étaient très limitées à cause de la Covid-19 ayant entraîné l’arrêt quasiment des actions en justice, pour le mois de juin, grâce à la reprise progressive des audiences, délibérés et de jugements, le département juridique RALFF (ALEFI) a suivi une audiences de plaidoirie ayant eu lieu au palais de justice de Libreville concernant deux personnes impliquée dans l’exploitation forestière illégale, il s’agit du cas :

1. **M P & MEF C/ HUAN RENREN et ZHOU SHENGION**

HUAN RENREN et ZHOU SHENGION responsable de la société JSD/SBK (usine de transformation) située a ESSASSA. Ils ont été interpellés le 9 décembre 2019 à ESSASSA par les agents des Eaux et forêts  et de la direction générale de recherche.  Ils sont reprochés d'avoir exploité une essence mise en réserve (Kévazingo), manœuvres frauduleuses, non présentation des documents techniques et non respects des normes de classification des produits forestiers. Ils ont été présentés au Procureur de la République qui a ouvert une information. Le juge d'instruction  a renvoyé l'affaire devant le tribunal spécial le 26 juin 2020. Le Procureur a requis 5 ans d'emprisonnement fermes. L'avocat a demandé 300. 000.000 de dommages et intérêts.   L'audience de délibéré est fixée au 03 juillet 2020.

**4.2. Visites de prison**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 0 |
| Nombre de détenus rencontrés | 0 |

N’ayant aucune personne interpellée en ce mois de juin 2020, les juristes n’ont pas effectué des visites de prison.

**4.3 Formations**

Il n’y a pas eu de formation liée au projet RALFF (ALEFI) au cours de ce mois de juin 2020.

# 5. Missions

Le confinement actuel ne nous a pas permis d’organiser les missions de sensibilisation et d’information au nord du pays. De son coté, l’équipe Sud, basée à Mouila, a effectué une mission conjointe avec l’équipe de l’ONG Brainforest pour discuter avec les communautés sur le suivi des cahiers des charges contractuelles et l’effectivité des travaux réalisés sur le terrain outre les enquêtes forestières.

**5.1 Mission RALFF sud (du 12 au 20 juin 2020)**

**Département de la Louétsi-Wano (Lébamba)**

La mission avait pour objectif de présenter civilités aux autorités et de sensibiliser les communautés locales au sujet des aspects liés au partage des bénéfices entre les populations et TBNI. Trois villages ont été visités (**Idembe**, **Moukoundou** et **Kanda**). Les communautés attestent qu’au début les relations étaient difficiles avec TBNI, mais qu’elles se sont considérablement améliorées. Les projets de Moukoundou et Idembe sont arrivés à terme, sauf dans les villages Mabanga et Nzoundou ou les choses trainent encore.

**Département de la Mougalaba (Guiétsou)**

Au cours de la mission de sensibilisation des populations villageoises, l’équipe avait pour objectif de faire un état des lieux au sujet du partage des bénéfices et de voir le niveau d’exécution des travaux de la route financé par le FDL. Dans ce département, **Guiétsou**, **Moussa** et **Idemba** ont été visités. Un montant de 27 371 499 fcfa serait disponible cumulant les années 2016 à 2019 pour la société Compagnie des Bois du Gabon (CBG). Ce FDL attend juste la présentation des projets au CGSP par la population. Concernant Cora Wood Gabon (CWG), un montant de 45 500 000 fcfa a déjà été déboursé par la société pour les travaux de la route Guietsou-Mouila long de 96 km. Les travaux publics de Mouila exécutent les travaux.

**Département de Tsamba-Magotsi (Fougamou)**

Dans ce département, la mission avait pour but de suivre le processus de mise en œuvre du partage des bénéfices issus de l’exploitation du bois dans les forêts communautaires. Trois forêts communautaires ont été ciblées pour la circonstance, (**Oyénano**, **Mamiengué** et **Kouagna-Ndougou**. A Oyénano, les litiges existent entre la société SATRAB et le bureau de l’association. Le préfet a du intervenir pour dissoudre ce bureau. Sur parc, l’équipe a identifié 64 rondins d’un volume de **333, 993 m cube** d’Ovang-kol, Okoumé, Padouk, Ebiara et Beli. Par ailleurs, le fermier Setrab Africa a pris un avenant dans lequel il décidé des prix d’achat du bois à la communauté, malgré la mercuriale édictée par le Ministère en charge des forêts. A **Mamiengué**, il y a un problème de mercuriale dans le contrat de fermage au sens où les prix d’achat des bois en grumes dans les forêts communautaires ne sont pas respectés. Au village **Kouagna-Ndougou**, L’exploitation se passe bien pour le moment au niveau du bloc 3, excepté le fermier qui aimerait un arrangement pour revoir la mercuriale avec la communauté. Or, la communauté n’est pas d’accord et aurait reçu des conseils de l’administration des eaux et forêts à ce sujet. A ce problème, s’ajoute celui de l’aménagement qui n’a pas été fait selon les normes.

**Au cours de cette mission conjointe avec l’équipe Brainforest dans la province de la Ngounié, au total, (9) localités ont été visités dans cette mission : Idembe**, **Moukoundou**, **Kanda, Guiétsou**, **Moussa**, **Idemba, Oyénano**, **Mamiengué** et **Kouagna-Ndougou.**

# 6. Communication

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 0 |
| Télévision | 0 |
| Internet | 0 |
| Presse écrite | 0 |
| Radio | 0 |

Au cours du mois de juin 2020, le projet ALEFI n’a produit aucune pièce médiatique. Les anciens articles sont disponibles sur plusieurs médias, et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook: <https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/>

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

# Relations extérieures

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 38 |
| Suivi de l’accord de collaboration | 18 |
| Collaboration sur affaire | 02 |

Les juristes du projet et l’assistant à la Coordination de la zone Sud ont rencontré et échangé au téléphone pour le renforcement de la collaboration ainsi que le suivi des audiences avec les autorités administratives et judiciaires. Ce fut donc le cas avec le directeur de la lutte anti-braconnage, le directeur général de la faune et des aires protégées (DGFAP), l’avocat, les procureurs, directeur provincial des eaux et forêts de l’Estuaire, commandant de la police judiciaire, le chef de cantonnement de Lebamba, les préfets de Tsamba-Magotsi et de la Mougalaba etc.

Le Coordonnateur des activités a rencontré et discuté avec le Secrétaire Exécutif de l’Agence National des Parcs nationaux, le Conseiller du ministre en charge du Service Ecosystémiques et Objectifs de Développement Durable, le Directeurs général de l’Agence d’exécution de la filière forêt/bois et le Directeur en charge de la Gestion de la faune et de la chasse.

Toutefois, avec le Directeur Général de la Faune et des Aires Protégées, il s’agissait du projet de mission sur Lastourville aux fins de lancer officiellement les activités de la nouvelle brigade de l’Unité de Lutte Anti-Braconnage proche de la Société Precious Woods-CEB.

Au total, au moins trente huit (38) rencontres avec différentes autorités administratives et judiciaires ont eu lieu.

# 7. Conclusion

Les mesures de confinement ayant limité les mouvements, en ce mois de juin 2020, il n’y a pas eu d’opération mais une audience de plaidoirie pour la province de l’Estuaire.

Ainsi, outre les rencontres effectuées auprès de certaines autorités, il y a eu une audience consacrée à une (01) affaire impliquant deux (02) personnes de la société JSD/SBK impliquée dans l’exploitation forestière illégale, outre la mission conjointe avec l’équipe de Brainforest. Cette mission avait pour but de sensibiliser et de mener des enquêtes forestières dans la province de la Ngounié. Au cours de laquelle, onze (9) villages ont été visités. Il s’agit de : Moukoundou, Kanda, Idembe, Guiétsou, Idemba, Moussa, Oyénano, Mamiengué, et Kouagna-Ndougou. S’agissant du partage des bénéfices, on constate qu’il y a une nette amélioration dans le financement et la mise en œuvre des cahiers des charges contractuelles. Quant à la gestion des forêts communautaires, la gestion demeure chaotique. Le non respect des plans d’aménagement et le non respect de la mercuriale des bois dans les forêts communautaires engendrent des conflits entre les communautés et les fermiers.

.